



OFFRE 1

2 mois de cotisations offertes*

jusqu'au 30 avril 2012 pour toute nouvelle adhésion à un contrat santé.

Offre valable en Agence et sur le site Internet www.emoa-mutuelle.fr.

Conditions d'attribution

Gamme de produits	Cotisations offertes
EMOA	2 MOIS GRATUITS (sauf Niveau1)
FAMILL'EMOA	2 MOIS GRATUITS
VITAL'EMOA	2 MOIS GRATUITS

> **Offre valable jusqu'au 30 AVRIL 2012** exclusivement pour les offres Individuelles.

> **Offre réservée aux nouveaux adhérents**

hors ACS hors CMU (ou radiés au cours des 24 derniers mois s'ils étaient déjà adhérents MDV auparavant et à jour de leur cotisation).

> La gratuité est octroyée aux nouveaux adhérents et est calculée en année glissante : **Gratuité 2 mois** : 11^{ème} et 12^{ème} mois de cotisations offerts

Exemple : Adhésion 01/09/2011, si 2 mois offerts, la gratuité sera octroyée pour les mois de juillet 2012 et août 2012 (selon conditions précisées ci-dessus).

> Offre non cumulable avec les autres offres en cours, sous réserve du respect des statuts et du règlement des garanties de Mutuelle du Var EMOA et à réception des éléments suivants : bulletin d'adhésion daté et signé, attestation carte vitale et le règlement de la première cotisation.

OFFRE 2

Tarif préférentiel sur l'assurance auto et /ou habitation Pour toute nouvelle adhésion à un contrat santé ou pour tout adhérent à un contrat santé

Offre valable en Agence

Conditions d'attribution

Les adhérents ayant un contrat santé bénéficient d'un tarif préférentiel pour la souscription de contrats d'assurance dommages auto et / ou habitation.

Gamme de produits	Cotisations offertes
Assurance(s) Auto « Mon auto'Emoa »	Jusqu'à 5% de réduction sur toute la durée du ou des contrat(s) auto
Assurance(s) Habitation « Mon toit'Emoa »	Jusqu'à 5% de réduction sur toute la durée du ou des contrat(s) habitation

> Offre réservée aux adhérents ayant un contrat santé en cours et à jour de cotisations au moment de la souscription d'une ou plusieurs assurances dommages auto / habitation,

> Offre valable sur la souscription d'un contrat d'assurance dommage («Mon auto'Emoa», «Mon toit'Emoa» habitation) jusqu'à résiliation⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Toute radiation du contrat santé Emoa Mutuelle du Var entraîne la déchéance du tarif préférentiel sur les contrats d'assurances dommages.

Emoa est une marque de Mutuelle du Var. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité – N° SIREN 783 169 220. Siège administratif : 285 rue de la Cauquière, BP 117, 83184 Six-fours-les-Plages. Siège social : 89 Place de la Liberté, 83000 Toulon.